



**République Islamique de
Mauritanie
Ministère de l'Intérieur
et de la Décentralisation**

**Association des Maires
de Mauritanie**

Congrès des Maires de Mauritanie

Rapport Général :

Palais des congrès de Nouakchott

Du 15 au 17 Juin 2015

Sommaire

1. Synthèse générale	3
2. Annexe 1 : Les Rapports définitifs des ateliers	10
2.1. Rapport de l'atelier: Aspects institutionnels et juridiques	11
2.2. Rapport de l'atelier : Développement, Planification et développement économique local.....	22
2.3. Rapport de l'atelier : fiscalité et finances locales	29
3. Annexe 2 : Les discours	38
3.1. Le discours du président de la République.....	39
3.2. Le discours d'ouverture du président de l'association des Maires de Mauritanie.....	41
3.3. Le discours de clôture du président de l'association des Maires de Mauritanie	43
3.4. Le discours d'ouverture du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.....	45
3.5. Le discours de clôture du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation	49
23. La motion	50

1. Synthèse générale

Le congrès des Maires de Mauritanie s'est réuni du 15 au 17 juin 2015 sous le haut patronage de Son Excellence le président de la République Monsieur Mohamed Ould ABDEL AZIZ.

Le thème retenu pour ce Congrès est : « **la décentralisation au service du développement durable** ».

La séance d'ouverture du Congrès a été rehaussée par la présence des Présidents des Chambres parlementaires, du Leader de l'Opposition Démocratique, des membres du Gouvernement, des Chefs des Missions Diplomatiques, des Représentants des Organisations Internationales, des Walis, de hauts responsables des administrations publiques en rapport avec les Collectivités Territoriales ainsi que de nombreux invités.

La première journée des travaux de cette grande manifestation a été marquée, après la lecture de versets du Saint Coran, par un important discours d'ouverture prononcé par Son excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould ABDEL AZIZ dans lequel il a déclaré que la Décentralisation constitue un levier important dans le développement local et appelé les maires à redoubler d'efforts pour rehausser le niveau des services rendus aux citoyens et d'ancrer les valeurs de justice sociale et d'égalité dans le contexte de sécurité et de stabilité dont jouit notre pays.

A la fin de son allocution, Son Excellence Monsieur le Président de la République a confirmé son "appui entier à l'enracinement de la décentralisation et au développement local et que le Gouvernement étudiera avec attention les recommandations du congrès."

Auparavant Monsieur Cheikh Ould Baya, Président de l'Association des Maires de Mauritanie, avait prononcé un mot de bienvenue au cours duquel il a évoqué le rôle de l'Association des Maires de Mauritanie comme auxiliaire des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques publiques et comme voie privilégiée des autorités locales élues.

Prenant la parole, Monsieur Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Rare, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a fait un discours comportant un bilan exhaustif des politiques de décentralisation et d'appui aux communes. Il a brossé un tableau des principaux acquis sur les plans politiques, institutionnels et des ressources des communes.

Il a ensuite évoqué les perspectives envisagées les prochaines années dans ce domaine, ajoutant que la décentralisation constitue un axe majeur du projet de société voulue pour notre pays par Monsieur le président de la République et bénéficie naturellement de la priorité accordée par le Gouvernement.

Le Ministre a rappelé que le deuxième acquis positif de notre politique de décentralisation est l'ampleur de la réforme elle-même qui rentre dans le cadre d'un ambitieux projet de société visant la mise en place d'un Etat de droit garant de la justice sociale, du progrès et du bien-

être de citoyens épanouis et traduite par la Déclaration de politique de Décentralisation et de Développement local adoptée en 2010.

La deuxième séance du Congrès a été marquée par les interventions des ministres des affaires économiques et du développement, des finances, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Assainissement et de l'Education Nationale ainsi que celles des Commissaires aux droits de l'Homme et à la Sécurité Alimentaire et de l'Administrateur Directeur Général de l'Agence Nationale des Registres des Populations et Titres Sécurisés.

La deuxième journée était consacrée aux travaux en ateliers destinés à approfondir et débattre les questions essentielles soulevées de nature à promouvoir et renforcer la Réforme de Décentralisation et accroître le rôle des Collectivités Territoriales en accompagnement des politiques de l'Etat visant le développement général du Pays et le progrès économique et social des populations.

Dans ce cadre, les congressistes se sont répartis en trois ateliers portant sur les thèmes suivants :

- Les aspects institutionnels et juridiques des communes,
- Les finances communales, la fiscalité, les transferts financiers et la maîtrise d'ouvrage communale,
- Le Développement local, la Planification et le Développement économique local,

Atelier 1 : Aspects Institutionnels et Juridiques

Les maires ont entendu un exposé détaillé et reçu une documentation fournie sur les thèmes suivants de l'atelier :

- Les Communes et les Services Publics
- Les compétences communales en matière d'urbanisme et de développement économique local
- La déconcentration
- La régionalisation
- La tutelle
- Le statut du maire et de l' élu local
- Les Communes
- Procédures administratives et techniques d'utilisation des ressources financières
- La coopération intercommunale
- Renforcer l'Association des Maires de Mauritanie

Après un débat approfondi de ces thèmes, les congressistes ont approuvé une série de recommandations dont notamment :

- impliquer davantage les communes dans la planification, l'exécution et la gestion des services urbains prioritaires et ce dans le cadre de chaque convention avec l'Etat ou/ et les acteurs du développement local ;
- renforcer les capacités des communes à assumer pleinement la gestion directe ou à déléguer la gestion des services publics ;
- créer un cadre de coordination communale pour guider et renforcer la coordination entre les différents intervenants pour améliorer les services rendus aux citoyens ;
- impliquer les communes dans la gestion du foncier dans le périmètre communal et entamer la planification urbaine, élargir les compétences des communes pour englober les activités diverses en lien avec le développement économique des territoires communaux ;
- assurer une présence territoriale des services de l'Etat qui ont des relations directes avec les collectivités locales et créer un cadre légal d'utilisation des services déconcentrés de l'Etat par les communes ;
- doter la Wilaya du statut de collectivité territoriale pour permettre une nouvelle représentativité de la population à travers un Conseil Régional d'élus ;
- créer un espace de pilotage et de coordination des différentes politiques de développement dans lequel les collectivités locales sont suffisamment représentées ;
- alléger la tutelle, en encadrant le contrôle a priori pour tendre vers un contrôle de légalité ;
- créer un cadre adéquat au statut du maire devant lui attribuer les avantages matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission à l'instar des autres élus et étendre la couverture médicale aux élus locaux ; restaurer au maire sa qualité d'officier de police judiciaire et d'état civil ;
- accélérer le processus d'adoption du projet de code des collectivités territoriales ;
- permettre aux communes de contribuer à l'absorption des financements destinés au développement local et à la décentralisation ;
- apporter les modifications nécessaires au code des marchés publics pour faciliter l'utilisation par les communes des ressources programmées pour leur développement, notamment en rehaussant le seuil de compétence des CIAC et en révisant l'ancrage des marchés destinés aux communes ;
- inciter les communes à réaliser des projets en commun ;
- créer un cadre juridique et financier favorable à la coopération intercommunale ;
- favoriser la coopération internationale décentralisée ;
- soutenir l'Association des Maires de Mauritanie pour lui permettre de jouer pleinement son rôle d'assistance et d'appui aux communes et de faire entendre leur voix auprès du Gouvernement et des autres intervenants ;
- doter l'Association des Maires de Mauritanie des ressources humaines et financières lui permettant de remplir pleinement ses missions.

Atelier 2 : Développement local, Planification et développement économique local :

La promotion d'une stratégie de décentralisation et de développement local pour l'émergence d'une administration autonome de proximité permettant une participation effective des populations locales dans la gestion de leurs propres affaires et créant une réelle valeur ajoutée, en termes de bien-être des populations.

Les congressistes ont retenu, entre autres actions principales, à mettre en œuvre pour faire face aux contraintes et profiter des opportunités offertes ce qui suit :

En matière de Gouvernance, organisation territoriale et planification, politiques publiques, stratégies sectorielles et efficacité de l'aide.

- Mise en place d'un dispositif de concertation, de planification et de suivi de mise en œuvre des projets et programmes exécutés au niveau de la wilaya
- Appui à la planification du DEL au niveau territorial pour permettre une coordination plus efficace avec les stratégies nationales selon les priorités identifiées dans les PRLP
- Création d'une plateforme d'articulation du DEL au niveau national pour faciliter l'articulation des politiques et stratégies nationales et leur territorialisation (Participation des Ministères concernés, Représentants des Wali, Préfets, Maires et acteurs stratégiques du secteur privé)
- Création d'une plateforme d'articulation des Programmes liés à l'agriculture et l'élevage
- Appui à l'élaboration d'une définition claire du cadre juridique de l'intercommunalité et à la définition et mise en place d'une méthodologie pratique qui permette l'émergence d'initiatives pilotes concrètes et démonstratives
- Formation à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal) aux institutions publiques et privées pour la planification du DEL et la mise en place d'actions coordonnées
- Appui à la réflexion nationale sur l'aménagement du territoire

Structure économique, entrepreneuriale, potentialité territoriale et emploi.

- Appui à la diversification de la base productive pour renforcer la compétitivité du système productif.
- Soutien à la compilation d'information, analyse, et consolidation des filières dans les secteurs à haut potentiel socio-économique (pêche, agriculture, élevage, dérivés de ces, secteurs etc.) au niveau territorial
- Sensibilisation et formation pour le développement de la culture entrepreneuriale et coopérative.
- Appui à l'amélioration et/ou dotation des infrastructures de soutien à la croissance.

- Soutien à la recherche appliquée pour la diversification de la production et l'augmentation de la productivité.
- Appui au renforcement et à la mise en place de services financiers (micro finance, fonds de rotation, fonds de roulement et autre) selon les différents besoins des filières priorisées.
- Appui aux populations les plus vulnérables pour faciliter leur intégration dans l'économie au travers de programme d'insertion professionnelle.

Atelier 3 : fiscalité et finances locales

Le thème a porté sur la problématique des ressources financières et la capacité des communes à prendre en charge et assumer leurs missions. Dans ce cadre un document exhaustif comportant des propositions concrètes et réalistes a été adopté par les participants à l'atelier.

Il comporte de manière résumée les suggestions ci-après :

1. L'amélioration des dispositifs, des textes et pratiques permettant une meilleure mobilisation des ressources locales communales
2. Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage communale
3. L'augmentation des subventions de l'Etat en rapport avec les compétences transférées
4. L'accès à l'emprunt pour financer les investissements locaux
5. Promouvoir la coopération décentralisée comme source de financement additionnelle
6. Création d'un département dédié aux collectivités territoriales
7. Formation et renforcement des capacités du personnel élu et agents communaux
8. Promouvoir des capacités des CT en matière d'aménagement du territoire

Les points évoqués dans cette synthèse ont été développés dans des documents qui seront annexés au rapport général du Congrès des Maires de Mauritanie comme partie intégrante des actes de cette importante manifestation.

Ils sont une contribution du Congrès des maires de Mauritanie afin d'engager au plus vite une réflexion commune Etat/Collectivités Territoriales à travers l'Association des Maires en vue d'élaborer une feuille de route sur la consolidation de la Réforme de la Décentralisation, le renforcement du rôle et des moyens des Collectivités Territoriales dans l'objectif du Développement, l'amélioration des conditions de vie des populations et le progrès.

Le Congrès a recommandé à l'unanimité les axes prioritaires suivants :

1. L'adoption dans les meilleurs délais du projet de code des CT afin de d'adapter la situation des Collectivités Territoriales aux importantes mutations et progrès accomplis par notre pays ces dernières années dans les domaines de la promotion de la démocratie, l'exercice des libertés fondamentales, sur les plans économiques, sociaux, culturels et la généralisation des infrastructures socio-économiques de base.
2. Un Département dédié aux Collectivités Territoriales pour un meilleur portage des problématiques spécifiques à la Décentralisation et au Développement local.
3. La valorisation de la fonction d' élu local représentatif des populations et symbole de la proximité des citoyens à travers un statut du maire. A titre d'exemple, la position protocolaire du Maire en tant que premier hôte lors des visites officielles doit être prise en compte. En attendant, des instructions fermes doivent être transmises, sans délais, sous forme de circulaire gouvernementale, à l'ensemble des autorités politiques, administratives et de sécurité pour accorder la plus grande considération et le respect du à leur légitimité populaire comme représentant locaux des populations.
4. La création d'une structure pérenne de renforcement des capacités des élus et du personnel communal.
5. Un mécanisme pérenne de financement des investissements des Collectivités Territoriales.
6. Doter l'Association des Maires de Mauritanie du Statut d'association d'utilité publique et du rôle d'Instance Consultative des Collectivités Territoriales pour donner un avis au Gouvernement sur les réformes et politiques dans ce domaine.

Les congressistes ont noté tout au long du Congrès la pertinence des sujets proposés et la qualité des documents préparatoires et des interventions.

Leurs travaux ont été marqués par un niveau élevé de sérieux et de responsabilité auquel ont contribué, de façon significative, les efforts conjoints du Bureau Exécutif de l'Association et ceux des services concernés du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation tant en matière de préparation qu'en matière d'organisation.

Enfin les Maires sortent de ce Congrès confiants et optimistes eu égard à l'intérêt particulier et la ferme volonté de son Excellence Monsieur le Président de la République de faire étudier avec attention les recommandations qui en sont issues pour la consolidation et l'impulsion du processus de décentralisation et de développement local. Ils ont tenu à en faire état dans une motion de soutien, de remerciements et de gratitude.

2. Annexe 1 : Les Rapports définitifs des ateliers

2.1. Rapport de l'atelier: Aspects institutionnels et juridiques

Les communes et les services publics

Exposé des motifs

Il est primordial que les communes soient davantage impliquées dans la gestion des services publics urbains. L'avenir de la décentralisation est largement tributaire de la capacité des communes à prendre en charge les services publics urbains, directement ou dans le cadre d'une délégation au privé. La satisfaction des besoins des citoyens en matière de services publics urbains est nécessaire pour provoquer l'adhésion de la population et la pérennité du système communal.

Objectifs

- Impliquer davantage les communes dans la planification, l'exécution et la gestion des services urbains prioritaires et ce dans le cadre de chaque convention avec l'Etat ou/ et les acteurs du développement local
- Renforcer les capacités des communes à assumer pleinement la gestion directe ou à déléguer la gestion des services publics ;
- Créer un cadre de coordination communale pour guider et renforcer la coordination entre les différents intervenants pour améliorer les services rendus aux citoyens.

Actions proposées

- Doter les communes, par le moyen du recrutement ou de la formation d'un personnel technique communal, notamment pour les communes chefs lieux de Wilaya et de Moughatâa. Cette catégorie d'agents, souvent d'encadrement, est généralement très insuffisante parmi le personnel communal ;
- Instituer des Agences techniques d'assistance aux communes, qui disposeraient d'un grand savoir-faire, et qui pourraient intervenir au profit des communes des grandes et moyennes agglomérations (établissement de plans de réseaux, préparation des dossiers techniques, proposition de projets, élaboration d'un début de planification urbaine...);
- Mettre en place des programmes nationaux en vue d'assister et d'inciter les communes, notamment pour les grandes communes et moyennes communes, à réaliser les services urbains considérés comme prioritaires tels que la collecte des déchets ménagers, la voirie communale, l'assainissement, l'accès à l'eau... ;
- Etablir des relations de partenariat entre les communes et les services de l'Etat ou d'organismes publics qui gèrent des services urbains ;

- Associer les communes dans la gestion des services publics qui sont pris en charge par d'autres personnes publiques et ce par la prise de mesures telles que la consultation obligatoire des communes dans le cas d'intervention des services de l'Etat ou d'organismes publics dans le périmètre communal et la présence de représentants des communes dans les instances dirigeantes des organismes publics prenant en charge des services publics ;
- Renforcer les services déconcentrés des services techniques de l'Etat, notamment ceux du ministère de l'équipement, pour permettre à ces services d'assurer une mission d'assistance, plus particulièrement aux petites communes en ce qui concerne la préparation des dossiers, le contrôle de l'exécution des travaux, réalisation de certains travaux en régie.

Les compétences communales en matière d'urbanisme et de développement économique local

Exposé des motifs

- La croissance urbaine extrêmement rapide et forte est assurément l'un des traits les plus marquants de l'évolution sociale de ces dernières décennies en Mauritanie. Cette croissance vertigineuse a été subie notamment par les grandes et moyennes communes, en l'absence de planification urbaine et sans que les communes ne soient en mesure de faire face aux besoins de la nouvelle population urbaine. Il est donc primordial que les réformes aillent dans le sens de plus de maîtrise des communes dans l'utilisation et la gestion de leur territoire et de leur patrimoine pour une meilleure maîtrise de leur mise en valeur.
- Aussi, la croissance urbaine, le développement de la sédentarisation, les attentes et les demandes désormais pressantes de la population, et la concentration des populations dans les centres urbains ont créé pour les communes un certain nombre de problèmes nouveaux qui ne sont plus seulement liés à l'urbanisation et au plan d'urbanisme.
- La commune, quelque soit son statut, devient de plus en plus impliquée dans la lutte contre la pauvreté et dans l'amélioration des conditions de vie des populations. Les compétences classiques de la commune ne lui permettent plus de répondre à cette exigence.

Objectifs

- Céder aux communes le pouvoir de la gestion du foncier dans le périmètre communal ;
- Etablir un début de planification urbaine en particulier pour les grandes et moyennes communes ;
- Elargir les compétences de la communes pour englober les activités diverses en lien avec le développement économique des territoires communaux ;
- Assurer une coordination entre les différents intervenants en responsabilisant davantage les communes ;

Actions proposées

- L'octroi des différentes autorisations concernant le foncier (permis de construire, permis d'occupation, autorisation de lotissement, certificat d'alignement, régularisations foncières....) doit être initié par la commune et ce en modifiant en conséquence les textes qui régissent les autorisations foncières;
- Doter les communes, dans une première étape les communes chefs lieu de Wilaya, de services techniques d'urbanisme qui auraient pour fonction de participer à l'élaboration de plans d'urbanisme, d'approuver les plans de lotissement, des permis de construire, de délimiter le domaine public, de décider de l'emplacement de la voirie, de contrôler les constructions communales, d'étudier les opérations d'aménagement, de préparer les dossiers techniques des travaux communaux... ;
- Doter les communes d'agents de développement et de techniciens capables de concevoir et de mettre en œuvre des projets de développement économique local ;
- Simplifier les procédures d'octroi des autorisations, et raccourcir les délais en rendant obligatoire la réponse motivée de l'administration dans des délais fixés dans le texte ;
- Elaboration d'un schéma d'aménagement simplifié, qui permet de délimiter, spatialiser les équipements et notamment pour les communes chefs lieu de Wilaya et de Moughatâa.

La déconcentration

Exposé des motifs

Il est très largement admis que la déconcentration est un corollaire de la décentralisation et ce encore plus particulièrement dans les pays où le territoire est étendu et où l'on cherche à fixer la population dans les régions d'origine et réduire l'afflux vers les principales agglomérations urbaines.

Pour la réalisation de leurs missions, et en vue d'assurer un minimum de services publics indispensable pour améliorer la qualité du cadre de vie de leur population, les communes ont besoin du soutien des services déconcentrés de l'Etat. Il s'agit aussi de renforcer les services de la Wilaya qui est une structure appelée à jouer un rôle de premier plan de coordination et d'impulsion du développement dans la région.

Objectifs

- Assurer une présence territoriale des services de l'Etat qui ont des relations directes avec les collectivités locales tels que les services de l'équipement ;
- Doter les services déconcentrés de l'Etat des moyens leur permettant de remplir leur mission d'appui aux communes;
- Créer un cadre légal d'utilisation des services déconcentrés de l'Etat par les communes.

Les actions proposées

- Etablir une stratégie de déconcentration qui puisse déterminer les modalités et les étapes d'un processus de déconcentration concernant plus particulièrement les services de l'Etat dont l'action interfèrent avec les compétences des communes ;
- Renforcer les services de l'Etat au niveau régional en les dotant des ressources humaines, du matériel et des moyens financiers en adéquation avec leurs missions ;
- Renforcer les services administratifs de la Wilaya en matière de ressources humaines et en organisation en vue de lui permettre de répondre aux missions qui lui sont reconnues ;
- Renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage de la Wilaya et ce notamment par le recrutement de profils adéquats dans les domaines liés à une meilleure gestion des projets régionaux ;
- Renforcer les capacités des Wilayas notamment les services chargés des affaires communales qui ont pour missions le suivi en matière de tutelle financière et administrative et de soutien aux communes ;

- Renforcer les moyens techniques et financiers des CRP SE (MAED) au sein des Wilayas en charge de la planification et de suivi et instituer des liens opérationnels avec les communes ;
- Réglementer l'utilisation des services déconcentrés de l'Etat par les communes pour une meilleure efficacité.

La régionalisation

Exposé des motifs

La régionalisation est entendue dans le sens de la création d'un nouvel échelon de collectivité locale en octroyant à la Wilaya la qualité de collectivité locale. Cette option, quoique pouvant être discutée notamment pour des raisons de coûts budgétaires et de difficultés à faire fonctionner pleinement les communes déjà existantes, elle présente néanmoins de multiples avantages. Parmi ceux-ci on peut retenir le fait que la Wilaya est un cadre propice à une meilleure coordination des espaces en milieu rural, c'est aussi un cadre de dimension optimale pour la mise en œuvre des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté alors que le cadre communal est plus étriqué et que les compétences des communes concernent essentiellement des services de proximité.

Les objectifs

- Doter la Wilaya du statut de collectivité territoriale pour permettre une nouvelle représentativité de la population à l'échelle de la Wilaya notamment à travers un Conseil Régional d'élus ;
- Créer un espace de pilotage et de coordination des différentes politiques de développement dans lequel les collectivités locales sont suffisamment représentées.

Les actions proposées

- Fixer par la loi le cadre juridique de la Wilaya collectivité territoriale en précisant notamment ses compétences, ses organes, le mode de désignation de leurs membres, ses ressources propres, les dotations de l'Etat...

La tutelle

Exposé des motifs

Le processus de décentralisation appelle une tutelle dynamique et proactive. Il est donc proposé de s'orienter vers un allègement de l'autorité de tutelle et de renforcer les compétences et statut des maires.

En plus de la mission de contrôle, l'état de développement des communes rend indispensable le renforcement des missions d'assistance et de conseil de la tutelle aux communes. Mais pour cela, les services centraux et déconcentrés de la tutelle devront disposer des moyens et des profils appropriés.

Les objectifs

- Alléger la tutelle, en encadrant le contrôle a priori pour tendre vers un contrôle de légalité ;
- Renforcer les services centraux et déconcentrés de la tutelle.

Les actions proposées

- Procéder à un recensement de tous les actes de tutelle et apprécier dans quelle mesure ces actes pourraient être supprimés ou remplacés par un contrôle de légalité;
- Renforcer les capacités de formation des collectivités territoriales ;
- Mettre en place une base de données municipale qui aura pour mission de centraliser toutes les informations relatives aux communes.

Le statut du maire

Exposé de motifs

Par ailleurs, la promotion de la décentralisation est intimement liée à la valorisation du statut de maire et de conseiller. Car celui-ci joue un rôle important dans la mise en œuvre et le respect des dispositions et textes relatifs à la décentralisation. Le maire est non seulement un agent de l'Etat mais il est aussi un agent au service de la communauté. A cet effet, et pour lui permettre de remplir cette lourde responsabilité, il convient d'adopter un certain nombre de mesures en vue de promouvoir et de civiliser son statut. Le nouveau code des CT doit prévoir et mettre en œuvre un certain nombre de mesures sur les plans juridiques et matériels.

Objectifs

- Créer un cadre relatif adéquat au statut du maire
- Encourager et promouvoir la décentralisation

Les actions proposées

- Valoriser la fonction d' élu local notamment en accordant au maire les avantages matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission à l'instar des autres élus.
- Etendre la couverture médicale aux élus locaux
- Restaurer au maire sa qualité d'officier de police judiciaire
- Accélérer le processus d'adoption du projet de code des collectivités territoriales

Les Communes

Exposé des motifs

Le régime juridique des communes est uniforme pour l'ensemble des communes alors que la situation des communes est très contrastée. Le débat est classique en matière de décentralisation. Faut-il maintenir un statut uniforme, satisfaisant du point de vue de théorique et égalitaire, où faut-il moduler le régime applicable en fonction d'une typologie des communes ?

Il est largement admis que les problèmes qui se posent pour les grandes et villes moyennes, ne sont pas de même nature que ceux que connaissent les petites communes rurales, dépourvues de potentiel de ressources et à faible densité de population. Or, le régime juridique communal actuel correspond plus à la réalité des communes urbaines qu'à celle des petites communes rurales. La reconnaissance d'un statut spécifique aux petites communes permettrait une meilleure adaptation du cadre juridique et financier aux conditions spécifiques de cette catégorie de communes.

Objectifs

- Assurer une meilleure adaptation du cadre juridique et financier à la réalité des petites communes rurales ;
- Définir des actions de soutien ciblées au profit des petites communes.

Actions proposées

- Doter les petites communes d'un minimum de personnel au profil adéquat indispensable pour la gestion communale, et notamment d'un régisseur de recettes et de dépenses. La rémunération de ce personnel pourrait être pris en charge par le budget de l'Etat, ou par la Wilaya ;
- Organiser des actions de formation ciblée au profit des élus et du personnel des petites communes, renforcée par une assistance ponctuelle sur le lieu du travail ;
- Prendre en compte la situation des petites communes lors de la répartition des dotations de l'Etat, notamment en augmentant la part de la péréquation et par des dotations spécifiques à des projets d'investissement prioritaires.

Procédures administratives et techniques d'utilisation des ressources financières

Exposé des motifs

La décentralisation implique notamment une participation notable des communes au développement économique à travers la mise en place des ressources financières, l'élargissement des compétences , une révision des ancrages des programmes et projets de développement pour assurer un lien plus étroit avec l'élargissement de la décentralisation, et aussi une facilitation des mécanismes et procédures d'accès aux ressources financières. Cette exigence est d'autant plus pertinente si l'on considère l'augmentation très sensible des ressources financières et de l'importance des investissements destinés au développement communal et au développement économique.

Objectifs

- Permettre aux communes de contribuer à l'absorption des financements destinés au développement local et à la décentralisation
- Accélérer et faciliter l'utilisation des ressources financières

Les Actions proposées

- Apporter les modifications nécessaires au code des marchés publics pour faciliter l'utilisation par les communes des ressources programmées pour leur développement, notamment en rehaussant le seuil de compétence des CIAC et en révisant l'ancrage des marchés destinés aux communes.

La coopération intercommunale

Exposé des motifs

La coopération intercommunale permet aux communes de réaliser des projets en commun et aussi de créer des réseaux qui auront pour effet de renforcer leur position sur le plan national et international. Néanmoins la pratique montre une réticence des communes à s'engager dans la voie de la coopération. Les principales raisons nous semblent être le manque d'exemples pratiques réussis mais aussi le manque de savoir-faire et l'insuffisance des incitations financières. Il serait nécessaire pour enclencher le processus que les procédures d'actions communes soient balisées et que des incitations financières significatives soient prévues pour les projets réalisés en commun, de telle manière que chaque commune qui s'engage dans la coopération intercommunale y trouve son compte.

Objectifs

- Inciter les communes à réaliser des projets en commun ;
- Créer un cadre juridique et financier favorable à la coopération intercommunale ;
- Favoriser la coopération internationale décentralisée.

Actions proposées

- Reconnaître dans le texte le droit des communes à coopérer entre elles sur le plan interne et international ;
- Instituer des incitations financières, par exemple des subventions au titre du FRD, dans le cas de réalisation de projets réalisés en commun par les communes ;
- Mettre en application des projets pilotes de coopération communale, en vue de servir de modèle, par exemple dans les domaines de la collecte et de traitement des déchets, de la protection de l'environnement, réalisation d'équipements... ;
- Editer un guide de coopération intercommunale qui aurait pour objet de décrire avec précision les différentes phases (organisationnelle, financière, de communication..) indispensables pour réussir la réalisation d'un projet de coopération intercommunale ;

Renforcer l'Association des Maires de Mauritanie

Exposé des motifs

Les associations d'élus ont été qualifiées de piliers de l'autonomie locale et de la décentralisation dans la mesure où elles permettent aux collectivités locales de se constituer en groupe de pression, de mieux exprimer leurs besoins et de mieux défendre les intérêts locaux face aux autres intervenants publics et privés.

La création d'une association nationale des maires n'est pas une fin en soi, c'est seulement un moyen pour réaliser des objectifs. Il est bien entendu que ces objectifs s'intègrent dans les objectifs généraux de politique publique en matière de décentralisation, de démocratie locale, de développement local et durable. Néanmoins, pour la réalisation de ses missions, l'association doit disposer de ressources humaines et financières adéquates.

Objectifs

- Permettre à l'Association des Maires de Mauritanie de jouer pleinement sa mission d'assistance et d'appui aux communes et de faire entendre leur voix auprès du Gouvernement et des autres intervenants ;
- Doter l'Association des Maires de Mauritanie des ressources humaines et financières à même de lui permettre de remplir effectivement ses missions.

Actions proposées

- Renforcer les structures permanentes de l'AMM en personnel permanent ayant les qualifications adéquates notamment en ce qui concerne la bonne connaissance des problématiques que pose le processus de la décentralisation et l'ensemble des questions relatives à la gestion communale ainsi que la capacité à assurer, directement ou par délégation, une mission d'assistance aux communes dans des domaines précis ;
- Renforcer les moyens financiers de l'AMM en lui assurant des rentrées permanentes provenant des cotisations des communes ou éventuellement dans une étape provisoire, par une dotation en provenance du FRD ;
- Instituer le droit de participation de l'AMM à la prise de décisions et de textes concernant les collectivités locales ;
- Privilégier les activités de l'AMM qui concernent la représentation des collectivités locales auprès de l'Etat et des autres intervenants, ainsi que les activités de soutien aux collectivités locales (communication d'informations pratiques, contribution à la formation des élus et du personnel communal, assistance administrative et techniques aux communes...).

- Conférer à l'AMM le statut d'association d'intérêt public
- Œuvrer pour la mise en place d'un groupe parlementaire chargé de la promotion de la décentralisation et des collectivités locales.

2.2. Rapport de l'atelier : Développement, Planification et développement économique local

Introduction

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a exprimé sa volonté politique de faire de la Décentralisation un choix irréversible à travers l'adoption en 2010 d'une Déclaration une politique générale en matière de décentralisation et de développement qui vise à poursuivre et consolider le processus de décentralisation enclenché depuis 1986, en vue de promouvoir l'exercice de la démocratie d'une part et d'impulser le développement local d'autre part.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté également par le Gouvernement pour la période 2011-2015, recentre les politiques publiques du pays sur la lutte contre la pauvreté au travers des orientations stratégiques visant à: (i) l'accélération de la croissance et à la stabilisation du cadre macroéconomique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et expansion des services de base, (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités, (v) le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination du CSLP.

La loi d'orientation n°050-2001 du 19 Juillet 2001 sur la lutte contre la pauvreté, le CSLP constitue désormais la ligne directrice de la politique économique et sociale du gouvernement à l'horizon 2015. Il est traduit par des plans d'actions pluriannuels glissants dont les deuxième et troisième couvrent respectivement les périodes 2006-2010 et 2011-2015.

Cette même loi prévoit la régionalisation du CSLP à travers l'élaboration de Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP), à l'échelon de chacune des Wilayas du pays. Il s'agit d'élaborer des plans de développement alignés sur les axes stratégiques, les orientations et les objectifs du CSLP pour l'ensemble des Wilayas.

Il est alors évident que, compte tenu de l'incidence de la pauvreté en Mauritanie et étant donné que le phénomène est multidimensionnel, seulement une approche de développement local qui intervienne de manière simultanée et intégrée sur l'environnement global puisse répondre de façon efficace aux besoins d'amélioration des conditions de vie des populations.

Le constat actuel fait ressortir le faible impact des politiques de décentralisation et de planification du développement local sur le bien-être général des populations et sur la nécessité de faire prendre à la décentralisation « un virage économique ».

En effet, malgré les avancées réelles au chapitre du cadre institutionnel, juridique et administratif de la décentralisation, malgré la présence des différents programmes de

développement initiés par l'État et les Partenaires Techniques et Financiers, l'impact de la décentralisation et le développement local reste encore faible.

L'émergence récente du concept de développement économique local, démontre que le développement local, ne se réduit pas simplement au niveau de la sphère politico sociale, mais embrasse aussi une dimension économique.

Dans cette optique le renforcement de l'économie locale est aussi une priorité. En effet, le dénuement des populations locales s'explique en grande partie par la faiblesse des économies au niveau régional et local : productivité faible, circuits de commercialisation rares, industries de transformation et pôles de développement inexistant ce qui participe de l'incapacité du développement local à trouver des réponses pertinentes aux préoccupations économiques des communautés de base. D'où la nécessité de passer, de plus en plus d'une décentralisation de type institutionnel à une décentralisation économique dans un cadre local.

Dès lors la nécessité d'un virage économique inclusif impose comme une des voies de recours pour tout changement au niveau local où jusqu'à présent les acquis sur le plan économique sont restés très faibles comparés aux progrès juridiques et institutionnels qui n'ont contribué qu'indirectement et faiblement au processus de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, l'approche en termes de développement durable s'intègre parfaitement aux principes de la décentralisation et constitue pour les communes une approche innovante permettant la mobilisation des acteurs locaux.

Au vu de ce qui précède, et pour doter la politique de décentralisation d'un cadre de planification du Développement local qui favorise l'émergence d'une administration autonome de proximité permettant aux Collectivités locales de créer une réelle valeur ajoutée, en termes de bien-être des populations, de valoriser leurs ressources naturelles et humaines locales, d'innover pour créer de nouvelles formes de richesses et répondre aux besoins et attentes de la société, il nous semble indispensable de faire, dans un premier axe, l'analyse des contraintes, enjeux et défis du processus de planification pour un développement local durable et d'envisager dans un son axe d'analyse, les perspectives pour une planification locale adaptée aux besoins des populations locales.

Contraintes, enjeux et défis du processus de planification locale

Contraintes

- L'atomisation des politiques publiques et stratégies de promotion et renforcement du développement économique au niveau national ne facilite pas une articulation adéquate avec les différents niveaux territoriaux ; ni la mise en place de Programmes coordonnés incluant une approche intégrale d'appui à la consolidation des différents secteurs et filières prioritaires.
- Réalité de certaines stratégies nationales « très éloignée » de la réalité du terrain ;
- Existence d'un vide entre la planification régionale et communale. En effet, il n'y a pas de planification spécifique existant au niveau départemental qui puisse faciliter un lien entre les deux niveaux de gouvernance énoncés. Ce vide limite fortement l'identification de stratégies intercommunales et de génération d'alliances entre communes basées sur les vocations productives de chaque commune et leurs identités culturelles.
- Faibles capacités des communes pour réfléchir et orienter le DEL tout en prenant conscience de leurs potentialités et opportunités.

Enjeux et défis

Les enjeux et défis pour promouvoir un Développement Economique Local soutenable sur le long terme sont, de façon synthétique, les thèmes suivants sont primordiaux :

- Nécessité d'articuler les politiques publiques nationales ayant attrait au DEL car pour le moment, la grande majorité fonctionne dans un système de vase clos répondant à différents ministères sectoriels et/ou Programme ou stratégie spécifique.
- La territorialisation des politiques liées au DEL représente une opportunité pour limiter l'atomisation des différentes stratégies, permettant un impact supérieur des différentes actions et un investissement plus cohérent au niveau régional, départemental et communal.
- Nécessité de se centrer sur la production traditionnelle comme le font la majorité des Programmes et Partenaires Techniques et Financiers; mais aussi et surtout, de commencer à développer des stratégies de DEL de moyen-long terme qui permettent le développement des activités de diversification de la production, de transformation, d'agrégation de valeur, de commercialisation innovante, d'articulation publique-privée autour des filières porteuses, etc.

En ce sens, la mise en place d'un processus de DEL inclusifs revêt différents défis dans le but d'améliorer non seulement la planification mais surtout la prise de décisions coordonnées qui permettent d'optimiser les ressources techniques et financières disponibles. Différentes perspectives sont ensuite présentées pour atteindre cet objectif :

Démarche proposée pour approche de planification locale adaptée

La promotion du DEL requerra donc d'un ample soutien de la part des différents Partenaires Techniques et Financiers présents dans le pays ; étant absolument nécessaire une coordination de leurs actions pour augmenter l'efficacité et l'impact de leurs divers appuis. En ce sens, le MAED et MIDEDEC auront un rôle stratégique à jouer dans :

- Le leadership du processus à travers le lancement d'un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de Développement Economique Local à partir des outils et des processus introduits par l'approche territoriale comme base pour la constitution d'une plateforme ouverte à l'élaboration et à la contribution des Partenaires Techniques et Financiers intéressés. Cela permettrait d'Intégrer le processus DEL dans un effort plus large, qui est également en cours, d'articulation et d'institutionnalisation des plateformes territoriales pour le développement local.
- L'accompagnement et la coordination des différents Ministères et Programmes liés à la thématique ;
- Et l'alignement des divers Partenaires Techniques et Financiers.

De façon résumée les lignes d'actions principales à mettre en place pour faire face aux contraintes et profiter des opportunités offertes dans le cadre du contexte du Développement Local en Mauritanie, sont :

❖ **Gouvernance, organisation territoriale et planification, politiques publiques, stratégies sectorielles et efficacité de l'aide.**

- Appui à la planification du DEL au niveau territorial pour permette une coordination plus efficace avec les stratégies nationales selon les priorités identifiées dans les PRLP ;
- Création d'une plateforme d'articulation du DEL au niveau national pour faciliter l'articulation des politiques et stratégies nationales et leur territorialisation (Participation des Ministères concernés, Représentants des Wali, Préfets, Maires et acteurs stratégiques du secteur privé) ;
- Création d'une plateforme d'articulation des Programmes liés à l'agriculture et l'élevage ;
- Appui à l'élaboration d'une définition claire du cadre juridique de l'intercommunalité et à la définition et mise en place d'une méthodologie pratique qui permette l'émergence d'initiatives pilotes concrètes et démonstratives ;
- Formation à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal) aux institutions publiques et privées pour la planification du DEL et la mise en place d'actions coordonnées ;
- Appui à la réflexion nationale sur l'aménagement du territoire.

❖ **Structure économique, entrepreneuriale, potentialité territoriale et emploi.**

- Appui à la diversification de la base productive pour renforcer la compétitivité du système productif.
- Soutien à la compilation d'informations, analyse, et consolidation des filières dans les secteurs à haut potentiel socio-économique (pêche, agriculture, élevage, dérivés de ce secteurs, etc.) au niveau territorial ;
- Sensibilisation et formation pour le développement de la culture entrepreneuriale et coopérative ;
- Appui à l'amélioration et/ou dotation des infrastructures de soutien à la croissance.
- Soutien à la recherche appliquée pour la diversification de la production et l'augmentation de la productivité ;
- Appui au renforcement et à la mise en place de services financiers (micro-finance, fonds de rotation, fonds de roulement et autre) selon les différents besoins des filières prioritaires ;
- Appui aux populations les plus vulnérables pour faciliter leur intégration dans l'économie au travers des programmes d'insertion professionnelle.

Recommandations

Le DEL est un processus dont l'objectif principal est l'amélioration des conditions de vie, tout en garantissant un exercice plein des droits de la population de chaque territoire. Pour cela, il stimule l'économie locale à travers l'accroissement du pouvoir d'action et d'autonomisation, de l'augmentation des capacités, des ressources et opportunités ainsi que de l'articulation entre les différents niveaux de gouvernance. Cela implique :

- Un processus participatif et de génération de consensus ;
- L'identification précise des potentialités endogènes et opportunités de chaque territoire ;
- L'identification précise des opportunités exogènes. En ce sens, il est bon de rappeler que le DEL n'est pas un processus « localiste » et qu'il serait impossible de penser promouvoir des initiatives à succès sans articulation du niveau local avec les niveaux régional, national et international ;
- Une interrelation publique-privée qui facilite la création de capacité des structures productives pour collaborer et se connecter avec le reste des intégrants des différentes chaînes de valeurs ;
- L'amélioration des infrastructures de gouvernance, de développement des capacités humaines, des services, de données statistiques et économiques, de recherche (scientifique et appliquée), de systèmes d'innovations (scientifiques, technologiques et sociales), etc. ;
- L'introduction de systèmes incitatifs pour promouvoir et multiplier les niches de productions locales ;
- La généralisation et l'extension des formules et processus d'inclusion et d'équité.

Ces processus d'amélioration et de changement sont graduels et dépendent de la volonté et de la capacité des différents acteurs à collaborer ensemble ; chacun (Ministères, Régions, Départements, Communes, Services déconcentrés de l'Etat, Universités, Partenaires Techniques et Financiers, Associations de Producteurs, Prestataires de services, etc.) ayant un rôle spécifique à jouer.

De cette affirmation, il en découle les recommandations suivantes que le Groupe 2 a formulées :

1. Organiser des actions de formation et de sensibilisation des élus et gestionnaires locaux portant sur les objectifs, la méthodologie et l'établissement d'un plan de résilience aux changements climatiques ;
2. Etablir un guide de mise en œuvre de l'Agenda 21 et un guide du Plan d'Environnement Municipal ;
3. Vu la difficulté liée à la fragmentation des Programmes et Stratégies Nationales pour les coordonner depuis le niveau central, il faut profiter des priorités définies dans chaque PRLP de chaque région (et PDC de chaque commune) pour mettre en place un espace d'articulation multi niveau qui permet l'atterrissage de chaque Programme et Stratégie de façon articulée et coordonnée selon les lignes prioritaires définies. Cela permettra de territorialiser les politiques nationales et de générer des réponses concrètes de la part de ces Programmes et Stratégies eu égard attentes et besoins des populations locales ;
4. La mise en place de Groupes Thématiques (DEL)/plateformes sectorielles (santé, éducation, agriculture, et autres filières prioritaires au niveau national, etc.) qui permettent une articulation réelle communes-département-région semble être une solution idoine pour permettre de territorialiser les politiques publiques, articuler les actions des différents intervenants, définir les priorités d'interventions temporelles et un plan de financement pluriannuel qui répondent aux besoins des populations tout en prenant en compte les limites techniques et budgétaires.
5. Enfin, en ce qui concerne la promotion de façon spécifique du DEL, il est important de se centrer sur la promotion des filières sous une approche de développement des chaînes de valeur ; pour commencer à intégrer plus de valeur ajoutée à la production et générer des activités de transformation de la production génératrices d'emploi sur le long terme.
6. Il est essentiel que les Partenaires Techniques et Financiers coordonnent mieux leurs actions en ce qui concerne le DEL pour améliorer l'impact des initiatives, l'usage des différents financements et éviter le saupoudrage existant à tous les niveaux du territoire.

2.3. Rapport de l'atelier : fiscalité et finances locales

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Exposé des motifs :

Il est unanimement admis que les questions financières sont au cœur du processus de décentralisation. Sans capacité ni autonomie financière, les collectivités territoriales ne pourront assumer leurs missions et les retombées attendues de la décentralisation ne pourront être réalisées. La faiblesse des ressources de la plupart des communes les empêche de réaliser des infrastructures ou des projets d'envergure de nature à permettre la réalisation des objectifs de développement local et limite leur action à des interventions de maintenance d'infrastructures existantes ou au financement de microprojets.

Les ressources allouées au fonctionnement sont elles aussi bien en deçà des besoins et constituent un frein à la création d'une administration communale compétente et efficace.

Le recouvrement des recettes fiscales pose un problème aux communes et les prive d'une partie importante de leur budget de fonctionnement du fait de l'absence d'une police municipale et des difficultés de coordination avec le receveur municipal et avec l'administration locale. Un mécanisme efficace de recouvrement de ces recettes doit être étudié et mis en place.

Les ressources financières locales ont généralement quatre sources :

- Les ressources propres constituées majoritairement des recettes fiscales et des recettes de services (transport scolaire, ramassage d'ordures, locations, etc.) ;
- Les transferts financiers de l'État ;
- Les emprunts ;
- Le concours de partenaires extérieurs.

Ces sources de financement se complètent et les orientations devraient aller dans le sens actuel de leur renforcement. L'institution de nouveaux mécanismes d'emprunt est indispensable pour relancer l'investissement communal, mais un système d'emprunt communal ne peut exister sans une base suffisante de ressources fiscales permettant de faire face à l'endettement. Par ailleurs, pour des raisons de faiblesse de l'assiette et de l'inégalité de la répartition du potentiel, la fiscalité locale seule ne pourra permettre un financement suffisant. En plus de la nécessité de revendiquer un engagement financier plus important de l'État en leur faveur, les collectivités locales sont mises dans l'obligation de rechercher et développer des politiques novatrices et des outils créatifs pour identifier et valoriser le potentiel des économies locales, à partir duquel elles pourront fonder une fiscalité de développement dans le but de relancer la croissance économique de leur territoire sur des bases solides.

Le groupe 3 a passé en revue les solutions alternatives que doivent développer les communes pour renforcer leur capacité de financement.

Quatre alternatives ont été particulièrement retenues :

1. Mobilisation des ressources propres des collectivités locales sur la base de leur champ fiscal propre et de leurs recettes de services ;
2. Le renforcement de la subvention de l'État en rapport avec les compétences transférées ;
3. L'accès à l'emprunt pour lever les fonds de financement de l'investissement local ;
4. La coopération décentralisée et le partenariat public-privé.

Les objectifs

- Renforcer les capacités des communes pour leur permettre de dégager des ressources propres ;
- Instaurer de nouvelles relations financières État/Communes afin de permettre une véritable autonomie financière et le plein exercice des compétences dévolues par la loi ;
- Arriver à une fiscalité locale adaptée aux besoins et aux réalités des communes ;
- Mettre en place des mécanismes de financement des collectivités locales, notamment à travers l'accès à l'emprunt.

Les actions proposées

- Œuvrer en faveur d'une approche institutionnelle qui donnerait plus d'importance à la décentralisation financière (création d'un Ministère de plein exercice de la Décentralisation afin de donner une importance plus grande à la décentralisation financière, adoption du Code des Collectivités Territoriales, création d'une Commission des finances locales qui comprendrait des représentants de la DGCT, de l'AMM et de l'administration des finances et qui aura pour mission de suivre l'avancement des réformes préconisées et déjà engagées en matière d'adaptation et de simplification de la fiscalité locale, et de proposer des réformes dans le sens de plus d'autonomie et de responsabilisation des collectivités locales. Cette commission sera tenue de présenter un rapport annuel sur les finances locales) ;
- Instaurer entre l'État et les communes un mémorandum d'entente qui assurerait à ces dernières une indexation des dotations de transfert en ligne avec les performances économiques du pays (fixation de pourcentages – 15% minimum - et d'indices de croissance économique ...), entente préfigurant un mécanisme intégré de financement des collectivités territoriales qui prendrait en compte aussi bien leurs besoins en fonctionnement qu'en investissement ;

- Elaborer des scénarios progressifs dûment chiffrés (travaux d'évaluation, catalogue des coûts de fonctionnement et des travaux de construction, coûts d'équipement etc.) de transfert des compétences et des ressources en contrepartie pour étayer les orientations actuelles en matière d'accroissement des transferts au titre du Fonds Régional de Développement et d'amélioration des critères de répartition et de son mode de gestion ;
- Accorder aux communes, sans exception, la possibilité de créer des régies d'avances par une simple délibération du Conseil municipal, ce afin de permettre une atténuation de la rigueur du principe de la séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable et du principe de l'unité de caisse, organiser en conséquence des formations ciblées à leur profit ;
- Demander à la DGTCP d'établir les comptes de gestion en y faisant figurer la totalité des comptes, en particulier les classes 4 et 5, afin que les communes puissent notamment établir leur situation de trésorerie et connaître le volume des restes à payer ou à recouvrer ;
- Mettre à la disposition des communes des comptables publics assignataires, former les services de l'ordonnateur en matière de gestion budgétaire et comptable, pour faire valoir leurs droits et obligations en vertu notamment du principe de la séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable, prôner en outre une politique de formation financière des élus et d'indemnisation à la hauteur de leurs responsabilités ;
- Le Maire, en tant qu'ordonnateur du budget, premier responsable de la gestion communale et agent de l'État, doit être mis dans des conditions matérielles lui permettant le plein exercice de sa fonction : salaire significatif, couverture sanitaire et moyen de locomotion à la charge de l'État ;
- L'AMM, organe de coordination entre les Maires et l'État, doit bénéficier d'un appui financier conséquent pour lui permettre de jouer son rôle ;
- Procéder à une refonte de la réglementation de la fiscalité locale reposant sur une simplification du système, un nouveau partage des impôts perçus par l'État en une sorte de « territorialisation » des impôts en lien direct avec la sphère territoriale, une recherche de nouveaux gisements (NTIC, industries extractives, compensations de l'État en cas d'exonérations, quote-part systématique aux CT en cas de grands projets d'équipement structurants et impactant l'environnement) ; captation foncière et partage de la plus-value ;
- Etudier la possibilité d'instituer de nouvelles taxes pouvant avoir un rendement évolutif telle qu'une surtaxe sur le courant électrique ou une taxe sur l'éclairage public, payée par le consommateur en même temps que la facture d'électricité et reversée par la société de distribution électrique aux communes ;
- Etudier les possibilités de développer le recours aux redevances contre les services rendus telles que les contributions des riverains pour la réalisation d'ouvrages d'intérêt collectif ;

- Inciter les sociétés travaillant sur le territoire d'une commune à réserver une partie de leurs budgets à une action sociale locale ;
- Orienter les investissements en priorité vers des infrastructures rentables pour la commune tels que les marchés municipaux, les abattoirs, les stades, etc. pour assurer des recettes de service supplémentaires ;
- Renforcer le partenariat avec l'administration fiscale compte tenu des difficultés rencontrées par les communes pour mobiliser les ressources fiscales (incivisme fiscal, préoccupation électoraliste, moyens insuffisants pour procéder aux travaux d'établissement de l'assiette, de placement et de recouvrement malgré les dispositions et facilités du Code général des impôts en faveur des communes ...). Pour autant, trouver des systèmes d'incitation et de gratification des communes les plus actives en matière de mobilisation des ressources et de rendement fiscal ;
- Le cas échéant, mettre en place un système coercitif de recouvrement à l'instar d'une police municipale ;
- Veiller à ce que la part de la commune des amendes perçues sur son territoire lui soit reversée ;

- Permettre aux communes de Nouakchott de recouvrer toutes les taxes dues sur leur territoire et revoir la répartition du produit de la taxe sur le tonnage débarqué (par exemple 80% pour les communes et 20% pour la CUN)

- Généraliser le recouvrement par la DGI de la patente versée par les sociétés de télécoms à la CUN aux autres communes ;

- Réclamer qu'une part de la taxe perçue par l'autorité de régulation des transports soit reversée aux communes ;

- Combattre les inégalités fiscales sur l'ensemble du territoire en faisant respecter les principes de solidarité intercommunale (à commencer par le versement de la contribution obligatoire au Fonds Intercommunal de Solidarité, tombé en désuétude et en l'absence en outre de toute sanction prise par l'autorité de tutelle), de péréquation horizontale et verticale pour contrebalancer les fortes disparités territoriales en matière de fiscalité ;

- Compléter les études sur la réforme du FRD et établir par la loi les modalités de fixation du montant global du Fonds (en privilégiant l'option de l'indexation favorable à un accroissement continu et automatique), les critères de répartition entre les communes (en précisant les objectifs et les pourcentages de chaque critère) et le mode de gestion du Fonds qui devrait être réservé au financement des collectivités locales ; revoir la répartition actuelle du FRD entre le fonctionnement et l'investissement en augmentant la part du fonctionnement pour permettre aux communes de faire face aux charges salariales notamment et aux obligations de la sécurité sociale. La part du fonctionnement

doit être nettement renforcée pour les communes bénéficiant de projets ou programmes tels que le PNIDDLE ou VAINCRE ;

- Procéder au versement de la 2^{ème} tranche du FRD 2013 au profit des communes, à titre de régularisation ;

- Etudier la possibilité du recouvrement par l'Etat des taxes approuvées au budget de la commune et le versement à titre d'avance sur celle –ci de 20% du produit global attendu ;

- Etudier la possibilité de mettre en place une institution de crédit local en rapport avec la CDD ou une agence de financement des investissements des CT, du moins envisager des mécanismes plus adaptés au financement des équipements d'envergure ayant un véritable impact sur le développement local (au lieu d'encourager la parcellisation de l'investissement communal en micro-projets ou d'obliger les communes à épargner sur plusieurs années, donc de renoncer temporairement à leurs investissements et aux revenus marchands potentiels, il doit être envisagé de mettre sur pied un système d'avance de fonds ou même, en partie par le FIS par exemple, selon des critères à définir en matière d'intérêt communautaire, de priorités sectorielles établies en étroite relation avec les différents ministères ...) ;

- Identifier et valoriser le potentiel des économies locales ;

- Mobiliser les ressources financières au moyen de la coopération décentralisée ;

- Recourir à des partenariats public-privé (PPP) ou formes équivalentes de délégation de service public ;

- Etendre le programme PNIDDLE aux autres communes pour permettre à toutes les communes du pays de disposer d'un programme d'appui, ce qui n'est pas le cas actuellement ;

- Réviser les textes instituant la commission locale chargée des marchés en vue de simplifier les procédures et de les adapter aux réalités des communes ;

- Relever le seuil des compétences des commissions locales d'achat en vue d'une meilleure utilisation des ressources financières ;

- Améliorer le logiciel (EL KHAZIN) pour tenir compte de la particularité de la gestion communale ;

- Attribuer des compétences supplémentaires aux communes dans le domaine foncier pour leur permettre de réaliser les infrastructures nécessaires au développement.

LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNAL

Exposé des motifs

La mobilisation des ressources financières a en premier lieu pour objectif de permettre aux communes d'offrir aux populations locales les services de base en lien avec l'exercice de leurs compétences.

Pour ce faire, un renforcement des capacités en maîtrise d'ouvrage communal s'impose, eu égard à la faiblesse des ressources humaines tant au point de vue quantitatif que qualitatif.

L'avenir de la décentralisation est en effet fortement lié à la qualité du personnel, élus et gestionnaires, dont pourraient disposer les communes. Il est donc primordial de considérer que le recrutement et la formation d'un personnel local en nombre et en qualité satisfaisante est une composante essentielle et incontournable du processus de décentralisation. Il faut souligner que la situation des communes mauritaniennes se caractérise par un manque crucial de personnel administratif et technique disposant des profils adéquats.

En dépit d'un coût considérable, priorité doit être donnée aux différentes pistes de renforcement des ressources humaines des communes.

Enfin, la maîtrise d'ouvrage communal doit également se fonder sur des principes d'aménagement concerté et coordonné du territoire.

Le renforcement des ressources humaines communales

Objectifs

- Disposer d'un personnel compétent en maîtrise d'ouvrage communal au niveau de chaque commune ;
- Renforcer les capacités administratives et techniques dans les communes ;
- Mettre en place un système de formation spécialisée et le perfectionnement des élus et agents municipaux ;
- Aboutir à un statut juridique du personnel communal.

Actions proposées

- Procéder à une évaluation financière des besoins des communes en matière de personnel et de formation puis des sources de financement en contrepartie (établissement des besoins, d'une typologie des coûts et des fonctions selon les strates d'appartenance des communes ...);

- Etablir un plan de recrutement et poursuivre les cycles de formation en cours d'exécution en se focalisant sur les aspects pratiques liés à l'amélioration des prestations professionnelles (passation et suivi de l'exécution des marchés publics, compétences techniques en génie civil pour le contrôle des chantiers et la réception des équipements ...);

- Renforcer les fonctions d'encadrement, en généralisant le poste de secrétaire général qui est un poste déterminant pour assurer la qualité et la régularité de la gestion communale;

- Renforcer l'attrait des carrières dans les communes (majoration d'échelons, avantages, primes de responsabilités ...) et à moyen terme envisager la possibilité de créer une fonction publique territoriale;

- Créer une structure permanente de formation des élus et cadres municipaux, qui pourrait dans une première étape être une cellule auprès de la DGCT, et qui serait chargée de la détermination des besoins en formation et de la mise en œuvre de programmes de formation ciblés;

- A périmètre financier constant, possibilité a minima d'une mutualisation des ressources par une intercommunalité, ou encore d'une mobilisation des services techniques déconcentrés, sans oublier de tirer les leçons des Centres de ressources du PERICLES et des expériences similaires (bien que constituant une excellente approche en matière d'appui aux communes, ces derniers ont cessé de fonctionner dès la fin du Programme faute d'un financement pérenne);

- Associer plus en amont les CT à l'élaboration et à l'exécution des Programmes d'appui à la décentralisation et au développement local. Permettre aux CT bénéficiaires d'infléchir le déroulement des Programmes en cas de dysfonctionnements ou d'absence réelle d'appropriation, revoir les approches « projet » et « programme » pour aller vers une approche intégrée au sein des CT;

- Etre attentif au suivi des acquis après les actions de formation, trouver les voies et moyens pour lutter contre la « fuite des cerveaux » formés à grands frais (signature d'engagements à servir après avoir bénéficié des actions de formation ...).

Le renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire

Objectifs

Améliorer les capacités en matière de programmation des équipements;

Renforcer la participation citoyenne au processus de décision concernant le choix et le fonctionnement des équipements communaux;

- Lutter contre le manque de coordination en termes de programmation et de réalisation des équipements sur le territoire communal.

Actions proposées

- Généraliser la mise en place des Comités de Concertation Citoyenne (CCC) et des Plans de Développement Communal (PDC) ;
- Développer les outils d'aide à la décision (système d'information géographique...) en partenariat avec la Direction de l'Aménagement du territoire, les Départements sectoriels et leurs services déconcentrés, l'Office National de la Statistique ;
- Intégrer les notions d'impact social et environnemental dans tout projet d'équipement ;
- S'inspirer des résultats de la démarche « ART GOLD » et sensibiliser les parties prenantes au développement local (services techniques déconcentrés, ONG, PTF ...) sur la nécessité d'une plus grande coordination, ce qui revient à plaider pour la création d'un échelon intermédiaire entre l'État et la commune qu'est la région, dont les services techniques déconcentrés pourraient être optimisés en raison de leur situation géographique et mis à profit pour pallier les insuffisances techniques des communes.

3. Annexe 2 : Les discours

3.1. Le discours du président de la République

"Monsieur le Président du Sénat,

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le chef de file de l'Opposition Démocratique,

Messieurs les ministres,

Messieurs les chefs de missions diplomatiques et représentants des organisations internationales,

Monsieur le Président de l'association des Maires de Mauritanie,

Messieurs et Mesdames les maires,

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de superviser, aujourd'hui, avec vous, l'ouverture des travaux de la sixième session du congrès des maires de Mauritanie qui se tient sous le thème: "La Décentralisation au Service du Développement Durable"

La décentralisation constitue une pièce maîtresse dans le développement local.

Partant de ce constat, le gouvernement a adopté en 2010 une déclaration de politique générale sur la décentralisation et le développement local.

Dans ce contexte et pendant la présidence de notre pays de l'Union Africaine, il a été procédé à la ratification de la charte africaine portant sur les valeurs et principes de la décentralisation, de la bonne gouvernance et du développement local au sommet des présidents de l'Union Africaine tenu en 2014 à Malabo.

Mesdames et Messieurs,

Depuis 2009, plusieurs importants programmes ont été exécutés pour appuyer les collectivités locales à travers la multiplication des transferts financiers au profit des communes dans le cadre du fonds régional de développement dont l'enveloppe annuelle a atteint trois milliards cinq cent millions d'ouguiyas.

L'Etat contribue également avec 52% aux côtés de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne à un ambitieux projet dont le financement atteint trois milliards d'ouguiyas qui sera entièrement consacré à l'appui à la décentralisation et au développement local.

Mesdames et Messieurs,

Les visites sur le terrain que nous avons effectuées récemment dans les wilayas de l'intérieur nous ont permis de nous informer sur place sur les conditions de vie des populations et de visiter plusieurs réalisations dans des secteurs vitaux et d'infrastructures.

Nous espérons que ces réalisations vous permettront de bien mener vos missions dans de bonnes conditions et vous permettent d'être en mesure de présenter des services de qualité aux citoyens.

Le gouvernement a déployé, au cours des six dernières années, des efforts considérables dans les services de base comme l'eau, l'électricité, la santé et l'éducation tout comme il a créé et des projets structurels dans les domaines des routes et de l'agriculture sur toute l'étendue du territoire nationale.

Ces efforts visent à améliorer directement le niveau de vie des citoyens et à créer un climat favorable à la décentralisation et au développement local.

Je vous invite, Messieurs les maires, à redoubler d'efforts pour rehausser le niveau des services au profit des citoyens afin d'enraciner les valeurs de justice sociale et d'égalité dans le climat de sécurité et de stabilité que vit le pays.

Mesdames, Messieurs,

En fin je saisis cette occasion pour vous remercier, et à travers vous les citoyens de vos communes que nous avons récemment visités, pour l'accueil chaleureux qui reflète l'intérêt qu'ils accordent aux affaires publiques.

Je vous affirme notre appui entier à l'enracinement de la décentralisation et au développement local et le gouvernement étudiera avec attention les recommandations de ce congrès. Je déclare ouverte la sixième session du congrès des maires de Mauritanie".

3.2. Le discours d'ouverture du président de l'association des Maires de Mauritanie

Excellence Monsieur le Président de la République

Messieurs les Présidents des chambres du Parlement

Mesdames et Messieurs les Ministres

Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions diplomatiques et Représentants des Organisations Internationales

Messieurs les Walis

Chers Collègues Mesdames et Messieurs les Maires

Chers Invités

C'est pour moi un grand plaisir de souhaiter, en votre nom une chaleureuse bienvenue à son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz et de le remercier du fond du cœur pour avoir rehaussé par son patronage notre 6ème Congrès dont nous entamons les travaux aujourd'hui.

Cet évènement constitue, pour notre Association, un nouveau jalon et un tournant qui lui permettra de devenir un instrument incontournable dans le processus de développement local. Elle sera ainsi à même de contribuer à la dynamique en marche pour la construction d'un état moderne et prospère conformément aux aspirations de son Excellence le président de la République.

- Excellence Monsieur le président de la République

L'intérêt que vous accordez à l'Association des Maires de Mauritanie en ouvrant les travaux de son Congrès, dont le principe a été retenu suite à l'audience que vous nous avez accordé, est une preuve éclatante de l'irréversibilité du choix de la décentralisation.

Ceci est conforté par les conseils et orientations que vous n'avez cessé de nous prodiguer aux cours de nos différentes rencontres et qui ont constitué notre feuille de route, dont le présent congrès est un jalon, nous offrant l'occasion de nous pencher sur l'ensemble des questions qui nous interpellent.

Ce faisant, les Collectivités locales seront à même de contribuer aux côtés du Gouvernement de son Excellence le Premier ministre Monsieur Yahya Ould Hademine dans la dynamique du développement global dont vous avez posé les fondements sur les plans économique, social et politique, à travers un contexte et des conditions favorables, a s'avoir :

- L'instauration, dans notre pays, d'un climat de stabilité et de sécurité, dont nous rendons grâce à Allah le tout puissant ;
- La sauvegarde de toutes les libertés publiques et le renforcement de la démocratie ;
- La promotion des Droits de l'homme et le renforcement de la cohésion sociale.

Excellence Monsieur le président de la République

Le nouveau bureau de L'Association des Maires Mauritanie, a fixé, entres autres; comme objectifs:

- Créer un espace d'échange d'expériences et promouvoir l'intercommunalité pour une meilleure solidarité entre collectivités territoriales, tout en les dotant des moyens techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs missions ;
- Œuvrer à la consolidation de la décentralisation et contribuer au train de réformes que mènent les pouvoirs publics avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Organiser des rencontres et forums pour déceler et valoriser les potentialités naturelles des collectivités territoriales et explorer les opportunités d'investissement qu'elles recèlent ;
- Redynamiser la coopération décentralisée à travers le renforcement du partenariat et du jumelage entre nos communes et leurs consœurs étrangères ;
- Mener des activités pour contrecarrer les campagnes mensongères contre notre pays au cours des évènements internationaux

Mesdames et Messieurs les Congressistes

Vous aboutirez à l'issue de ce Congrès à un ensemble de recommandations réalistes qui feront sans nul doute l'objet de la Haute Attention de Son Excellence le président de la République.

Avant de clore ce mot, permettez-moi, d'adresser mes sincères remerciements à tous nos partenaires qui ont contribué à la réussite de ce congrès et en particulier au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et à nos partenaires au développement.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

3.3. Le discours de clôture du président de l'association des Maires de Mauritanie

Son Excellence Monsieur le Ministre de l'intérieur et de la décentralisation

Messieurs les Ministres

Mesdames, Messieurs les maires

Honorables invités

Mesdames, Messieurs

Nous voilà arrivés au terme des travaux de notre congrès

Trois jours durant, nous avons sans répit, concentré nos efforts et notre réflexion autour d'un ordre du jour comportant des points jugés cruciaux quant à un accomplissement efficient de la mission du maire.

Ce travail, pourtant exigeant et loin d'être simple, s'est fait dans une atmosphère conviviale et empreinte d'un esprit constructif. Le mérite en revient à vous tous, maires, consultants, conseillers, et autres participants.

Les conclusions auxquelles nos assises ont permis d'aboutir reflètent cette volonté et ce souci d'efficacité et d'innovation auxquels nous avons été invités par Son Excellence Monsieur le président de la République dans le discours riche d'idées qu'il a prononcé à l'ouverture de notre congrès.

Que son Excellence reçoive ici nos remerciements déférents pour les précieux conseils et orientations qu'il nous a prodigués à cette occasion.

Les documents finaux de notre congrès résument l'essentiel de ce que nous proposons comme conclusion à nos travaux.

Leur qualité et leur cohérence me dispensent de m'y étendre outre mesure.

Monsieur le Ministre de l'intérieur de la décentralisation,

Votre présence pour présider vous-même la clôture d'un événement aussi important pour nous et pour le pays atteste votre empathie avec les problèmes qui sont les nôtres et dont nous sommes persuadés qu'ils figureront désormais parmi les priorités du Gouvernement.

Il me plait à cet égard de vous réitérer, au nom des 218 maires de Mauritanie, nos remerciements et de vous assurer de notre détermination de ne pas vous décevoir.

Nous tenons en particulier à exprimer notre satisfaction totale pour la disponibilité et l'appui effectif et multiforme dont nous avons bénéficié de la part de votre département ;

notamment à travers la Direction générale des collectivités territoriales et de tout son personnel pour la préparation et l'organisation de ce grand rendez-vous.

J'ai par ailleurs le plaisir et l'obligation de rendre hommage aux institutions et organismes nationaux et étrangers dont l'aide financière et la présence constante à nos côtés ont largement contribué à la réussite de notre congrès.

Mesdames, Messieurs les maires,

Tout en vous souhaitant bon retour chez vous, je vous félicite pour le remarquable travail que vous venez d'accomplir et qui occupera à n'en pas douter une place de choix dans les annales de notre association.

Je vous remercie

3.4. Le discours d'ouverture du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

فخامة رئيس الجمهورية
السيد رئيس مجلس الشيوخ
السيد رئيس الجمعية الوطنية
السيد زعيم مؤسسة المعارضة الديمقراطية
السادة الوزراء
السيد رئيس رابطة العمد الموريتانيين
أصحاب السعادة السفراء وممثلو الهيآت الدولية
السادة الولاة
السادة المنتخبون
أيها السيدات والسادة

باديء ذي بدءٍ أرحب بكم أيها العمُد كافةً وأهنئهم على كسبكم ثقة الناخبين في الدوائر التي تمثلونها و هو كما تعلمون تشريف بقدرما هو تكليف تتحملون بموجبه مسؤولية جسيمة تُجاه الوطن و الضمير. إنها مسؤولية كبيرة بحق تُرمون بموجها عقدا يُلزمكم فضيلة الإضطلاع بهمّ المواطنين، ولكنه يرقى بكم كذلك إلى فضاء رحبٍ متجرّد تُفوّضون فيه باسم الوصاية صلاحياتٍ واسعة تخولكم حقّ الإشتراك مع الحكومة في معركة التنمية الوطنية الشاملة تنفيذا للبرنامج الطموح لقائد مسيرة التشييد و البناء فخامة رئيس الجمهورية السيد محمد بن عبد العزيز. و إنكم لتتبنون جلياً أيها السادة والسيدات العمُد مدى جسامته هذه المسؤولية و عظم تلك الثقة في قسّمات و ملامح سياسة اللامركزية و التنمية المحلية الصادرة عن الحكومة بتاريخ 22 ابريل 2010 و التي يتبوأ فيه تعزيز اللامركزية و تحقيق التنمية الاقتصادية المحلية مكانة الصدارة . إنها سياسة منسجمة و متكاملة و شاملة تعبر بصدق عن طموحاتكم و تلي رغباتكم لما تضمّنهُ من تحقيق المصالح العامة للوطن و المصالح الخاصة للمجموعات المحلية التي تمثلونها وهي تتركز على محاور أساسية من بينها :

- ترسيخ اللامركزية من خلال تعزيز الإصلاحات المؤسسية والقانونية بما في ذلك إعداد مدونة للجماعات المحلية؛
- وضع إستراتيجية وطنية لتكوين الفاعلين في مجال اللامركزية لتعزيز دور المصادر البشرية ؛
- تعزيز التأطير الفني المباشر للبلديات و دعم وسائل عملها؛
- تطوير البنى التحتية والخدمات العمومية المحلية في إطار برنامج وطني للتنمية المحلية.

وانطلاقاً من هذا الإطار العام ، باشرت الحكومة تنفيذ هذه السياسة بإحكام ، فقامت المصالح المختصة بإنجاز بعض الدراسات التمهيديّة الهامة وتنفيذ بعض الإصلاحات الضرورية المفيدة منها:

- دراسة تتعلق بآلية تمويل الجماعات الإقليمية في سنة 2011؛
- إعداد إستراتيجية وطنية للامركزية والتنمية المحلية في سنة 2013؛
- إعداد إستراتيجية وطنية لتكوين الفاعلين في مجال اللامركزية في سنة 2012؛
- إعداد مخطط شامل لتكوين الفاعلين في مجال اللامركزية للحقبة الزمانية الواقعة ما بين 2012 و 2015
- دراسة شاملة حول المالية المحلية ؛
- مشروع مدونة الجماعات الإقليمية.

وسعيًا إلى سدّ النقص الحاصل في كفاءة العنصر البشري اشتركت الوزارة مع التعاون الألماني في وضع برنامج جادٍ لتكوين الفاعلين في مجال اللامركزية شمل جميع المواضيع ذات الصلة بتسيير الجماعات الإقليمية. وبلغت حصيلة هذا البرنامج حتى الآن تكوين 3159 فاعلاً في مجال اللامركزية من بينهم 913 من المنتخبين و 139 موظفاً للدولة منتدبين للعمل في البلديات و 82 ناشطاً من المجتمع المدني .

وانسجاماً مع مبدأ الترشيد من أجل البناء والتشييد الذي أصبح منهاجاً مُتَّبَعاً في السياسة والحكم ، عَمَدَتُ الحكومة منذ سنة 2011 إلى إدخال إصلاحاتٍ جذرية لآليات العمل في الصندوق الجهوي للتنمية فكان لهذا الإصلاح المشهود نتيجة إيجابية مُضَاعَفَةٌ أذنتُ بزيادة المخصصات المالية للبلديات ، وبتوجيهها الوجهة الصحيحة وبتسييرها التسيير الأمثل .

وسعيًا من القطاع إلى دعم و تعزيز قُدْرَاتِ التسيير لدى المنتخبين ، فقد زوّدَهُم بالعديد من الدعامات القانونية و أدوات التسيير الفنية المُعَدَّة بِإِتْقَانٍ من قبل خبراء استشاريين بارزين من ذوي التجربة والإختصاص.

و من شأن هذه الوسائل الضرورية لضمان شرعية القرارات المتخذة و سلامة الإجراءات المتبعة أن تُبَصِّرَ هؤلاء المسؤولين بما يضمن لهم حُسْنَ تدبير الشؤون المحلية في البلديات .

و من أهم هذه الوسائل التي جرى تعميمها على المجموعات المحلية ما يلي:

- دليل التسيير البلدي؛
- مجموع النصوص المنظمة للجماعات الإقليمية ومجموعة نواكشوط الحضرية؛
- دليل مراقبة الشرعية،
- دليل العمدة،
- دليل إعداد الميزانية،

- دليل الجباية المحلية،
- دليل إعداد الحساب الإداري،
- دليل التحكم في الأشغال البلدية.

هذا و إن الوزارة و سلطاتها الإدارية المَفوّضة إليها الوصاية لتلتزم كعادتها بمواكبتكم أيها السادة و السيدات العمدة، في مسيرتكم التنموية المظفرة إن شاء الله كناصح لكم و شريكٍ دائم في عملية البناء الوطني.

فخامة رئيس الجمهورية،

إن كلّ هذه الإصلاحات المتعاقبة الرامية إلى ضبط تسيير الشؤون المحلية و تجسيد إصلاح اللامركزية في البلاد، لا تزال الوصاية تراقبها بعين بصيرة و تواكها بجملة من الأدوات و البرامج المعلوماتية الحديثة التي تضمن تطوير قياس أداء البلديات لتحسين كفاءتها في مجال التسيير و السهر على تنفيذ السياسات العامة للدولة تعزيزا للشفافية و تقريبا للخدمات الأساسية من المواطن.

و في ذات السياق تم ابتكار نظام معلوماتي أطلقنا عليه اسم "البلدي" يساعد الأمرين بالصرف في مهمة تنفيذ الميزانيات. و قد وُضعت نسخٌ تجريبية من هذا البرنامج على مستوى المديرية العامة للجماعات الإقليمية و بعض البلديات.

و على ذات المنهج، فقد أتبعنا مبادرتنا تلك بمبادرة مماثلة لا تقل عنها شأنًا و تشترك معها في ذات الأهداف الرامية إلى جعل الإجراءات الخاصة بالمال البلدي العام سهلة التسيير مُمتنعةً التزوير! و يتعلق الأمر ببرنامج معلوماتي وُسمَ باسم " الخازن" تم تصميمه ليضمن شفافية المحاسبة البلدية و حسن تسيير الأملاك العامة.

و يُمكن استخدام هذا النظام على مستوى المحصلين البلديين و الخزينة العامة من متابعة مراحل تنفيذ الميزانية على مدار السنة المالية.

و نظرا للقواسم المشتركة بين البرنامجين ، يعكف الفنيون حاليا على الربط بين النظامين لضمان الإنسجام بينهما و تأمين التمايز بين المعلومات داخل قاعدة البيانات الخاصة بكل منهما .
فخامة الرئيس ،

إن وزارة الداخلية و اللامركزية ستواصل طبقا لتوجهاتكم السامية، تنفيذ برنامجكم الهادف إلى تعزيز المكتسبات التي تحققت في مجال دعم اللامركزية و تطوير التنمية المحلية و ذلك عبر المشاريع التالية:

- تعزيز المنظومة القانونية للجماعات المحلية بالمصادقة على مدونة الجماعات الإقليمية ؛
- تعزيز دور الجماعات الإقليمية في التشغيل و التخطيط على المستوى المحلي و تحسين الظروف المعيشية للسكان؛
- تعزيز الحكم المحلي من خلال إنشاء مرصد خاص باللامركزية يتوفر على قاعدة بيانات واسعة ذات مصداقية.

فخامة الرئيس ،

ذلك جزءٌ يسيرٌ مما تحقق في عهدكم الميمون، وليس سوى حلقة من سلسلة الإنجازات الهامة التي شملت شتى مجالات الحياة مثل تعزيز الديمقراطية، وضبط الحالة المدنية، وترسيخ الحريات الفردية والجماعية وتقريب الإدارة من المواطنين. إلى غير ذلك ممَّا يَجْدُرُ ذِكرُهُ ولا يُحصَرُ قدرُهُ. وما كان لكل هذا أن يتحقق لولا ما اكتنف إنجازَهُ من أَمْنٍ مُشَاعٍ ، شَجَعِ الشَّرَكَاءَ على الإستثمار و أحيى في المواطن روحَ الإنتاج والإبتكار.

اسمحوا لي فخامة الرئيس أن أتوجه بالشكر إلى شركائنا في التنمية كافة و أخص بالذكر كلاً من ممثلية الأمم المتحدة والبنك الدولي والاتحاد الأوربي والتعاون الألماني والوكالة الفرنسية للتنمية على الدعم الذي ما فتؤوا يقدمونه لبلادنا في مختلف المجالات و على وجه الخصوص في مجال تكريس اللامركزية وتعزيز التنمية المحلية.

وفي الختام، فإنني أذكركم أيها السادة العمدة، بأنكم بما تتمتعون به من مسؤولية محلية متميزة في هذا المنعطف الخاص من مسار البلاد ، فقد مُنحتُمْ فُرْصَةً تاريخية لا تُعوَّضُ من أجل الإسهام في تكريس المنهج الجديد في الحكامة و التسيير الذي رسمه فخامة رئيس الجمهورية السيد محمد ولد عبد العزيز وقوامه النزاهة و العمل البنَّاء و حسن التدبير، و الشفافية في التسيير ، و الرفق بالمواطنين في كافة المَوَاطِن.

بركاته. و أشكركم والسلام عليكم ورحمة الله تعالى

3.5. Le discours de clôture du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

4. السادة الوزراء
5. السيد رئيس رابطة العمد الموريتانيين
6. السادة ممثلوا الهيآت الدولية
7. السادة الولاية
8. السادة المنتخبون
9. أيها السيدات والسادة
- 10.
11. يطيب لي أن اختتم معكم اليوم المؤتمر السادس للعمد الموريتانيين الذي انعقد تحت شعار " اللامركزية في خدمة التنمية المستدامة" حيث أهنئكم على النتائج التي تحققت عبر أشغال الورشات التي تمت في جو من الجدية والصرحة.
- 12.
13. لقد أكد رئيس الجمهورية السيد محمد ولد عبد العزيز في خطاب الافتتاح أن اللامركزية تشكل رافعة أساسية للتنمية المحلية؛ ومن هذا المنطلق- يقول السيد الرئيس- تبنت الحكومة سنة 2010 إعلان السياسة العامة حول اللامركزية والتنمية المحلية وتم تنفيذ العديد من البرامج المعتبرة لدعم التجمعات المحلية من خلال مضاعفة التحويلات المالية بغية إطلاعها بالمهام المنوطة بها.
- 14.
15. كما أكد سيادته أن الحكومة ستدرس بعناية ما ينبثق عن هذا المؤتمر من توصيات بما يساهم في الرفع من المستوى المعيشي للسكان بصفة مباشرة وخلق مناخ ملائم للامركزية والتنمية المحلية.
- 16.
17. أيها السيدات والسادة
- 18.
19. ستواصل وزارة الداخلية واللامركزية مساعيها لتعزيز المكتسبات التي تحققت في مجال اللامركزية والتنمية المحلية عبر تعزيز المنظومة القانونية للجماعات المحلية وتعزيز دورها في التشغيل والتخطيط على المستوى المحلي وتحسين الظروف المعيشية للسكان ودعم وتعزيز قدرات المنتخبين والوكلاء وتعزيز الحكم المحلي من خلال إنشاء مرصد خاص باللامركزية يتوفر على قاعدة بيانات شاملة وذات مصداقية.
20. وفي الختام أعلن على بركة الله اختتام المؤتمر السادس للعمد الموريتانيين
- 21.
22. وأشكركم والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته.

23. La motion

إننا نحن المشاركين في المؤتمر السادس لرابطة العمد الموريتانيين، المنعقد بقصر المؤتمرات بانواكشوط ما بين 15 و 17 يونيو 2015:

- نظرا لما تكتسيه سياسة اللامركزية - في عصرنا الحاضر- من أهمية جوهرية ومكانة محورية، في أي مسار تنموي يراد له النجاح،.
 - ونظرا لإرادتنا كعمد -بمختلف مشاربنا الفكرية وتوجهاتنا السياسية- في الإطلاع بدورنا للمساهمة كل من موقعه، في عملية البناء المتواصلة للنهوض بالوطن عموما وساكنته جمعا، نحو مزيد من الرقي والازدهار، متمسكين في ذلك بقيم الشفافية والحكم الرشيد،
- نظرا لكل ذلك، فإننا:

أولاً- نعبر عن وافر شكرنا وامتناننا وتقديرنا لفخامة رئيس الجمهورية السيد محمد ولد عبد العزيز على تشريفه لنا برعايته لأعمال هذا المؤتمر، معبرا من خلال ذلك عن رؤيته الشاملة في اختيار لا رجعة فيه لنهج اللامركزية كوسيلة ناجعة في مسار التنمية المستدامة والشمولية.

ثانيا- نعلق كل آمالنا على أن تكون توصياتنا الناجمة عن أعمال هذا المؤتمر محل عناية رفيعة من طرف فخامته، وموضع تجسيد من طرف الحكومة.

وأخيرا فإننا نبارك اختتام أعمال مؤتمرنا اليوم مستقبليين شهر رمضان المبارك، مستلهمين ما يحمله من قيم روحية سمحاء، تسمو بالنفس وتدفعها نحو مزيد من الصفاء والثبات على روح المحبة والتسامح والعطاء، شاكرين المولى عزوجل على جو الأمن واستتباب السكينة والاستقرار.

وفقنا الله وإياكم لما فيه الخير والسداد،

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته.